PDSES Périnatalité dans les établissements de santé ex-OQN

Lettre d’engagement des anesthésistes

Nous soussigné(e)s, anesthésistes, de l’établissement RAISON SOCIALE – FINESS GEOGRAPHIQUE,

Nous engageons à contribuer à la permanence des soins en établissement en anesthésie (accouchement) dans le cadre du PRS 2023-2028. Par conséquent, nous percevrons les montants prévus à l’arrêté du 18 juin 2013 relatif aux montants et aux conditions de versement de l'indemnité forfaitaire aux médecins libéraux participant à la mission de permanence des soins en établissement de santé. Nous nous engageons à ne pas facturer de dépassements d’honoraires pour les parturientes se présentant aux horaires de PDSES.

Fait le……DATE……………….,

A COMMUNE ………………………

SIGNATURES :

NOMS des anesthésistes :

* Dr ………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….
* Dr………………………………. n° RPPS………………………………….